



ASSEMBLEE GENERALE

du SIVU des CHENAIES de l'ADOUR



12 Mars 2021 à 18 H 30

Le douze mars deux mille vingt et un à dix-huit heures trente minutes, s'est tenue dans la salle des fêtes de LAUREDE, l'Assemblée Générale du SIVU des CHENAIES et PEUPLERAIES de l'Adour sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSEL, Président du SIVU.

Etaient Présents : 32 délégués sur 46.

Mesdames & Messieurs : BROCA Laurent (Bastennes), GONI Céline (Bélus), SEIZE Anne-Marie (Candresse), SAINT-PAUL Daniel (Cassen), SARRAUDE Francine (Castelnau Chalosse), SAINT-CRICQ Viviane (Cauneille), DUPREUILH Patrick (Gamarde), LARTIGAU Marie-Josée (Goos), DUCASSE Pascal (Gousse), LANOT Hervé (Heugas), DURUTY-LARREY (Hinx), BARROUILHET Monique (Lahosse), ROUSSEL Michel (Laurède), DEGERT Benjamin (Louer), TASTET Thierry (Lourquen), LAFONT Gilles (Mees), MORANCY Olivier (Mimbaste), CRABOS Michel (Mouscardès), SARRES David (Mugron), BOISSEL Gérard (Nerbis), LABAT Alain (Poyanne), SOURIGUES-CHINON François (Saint-Aubin), LESPIAUCQ Patrice (Saint-Geours d'Auribat), DUBOS Thierry (Saint-Jean-de-Lier), POURTAU Philippe (Saint-Martin de Seignanx), ETIENNE Bernard (Saint-Vincent de Paul), CHICOYE Jean-Marie (Sagnac & Cambran), PIERRE Christian (Sort en Chalosse) TOURNIER Pierre (Téthieu), LABADIE Jérôme (Toulouzette), HONTANS Pascal (Vicq d'Auribat) et NASSIET Marc (Yzosse).

Communes excusées : DAX et TERCIS.

Communes non représentées : CLERMONT, DONZACQ, NARROSSE, NOUSSE, OEYRELUY, ONARD, POMAREZ, PONTONX, POUILLON, PRECHACQ, RIVIERE-SAAS-GOURBY et SEYRESSE.

Assistaient également à cette assemblée à titre consultatif :

- Mr Frédéric ARRIEUSSECQ : Responsable ONF UT Vallée de l'Adour, correspondant du SIVU, absent excusé.
- Mme Sylvie PAGENAUD, responsable CFP de Mugron, comptable public.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des Délégués et les remercie pour leur confiance et l'attention qu'ils portent aux Assemblées Générales du SIVU.

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE du 29 Juillet 2020

Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 29 juillet 2020 a été adressé à tous les délégués. Le Président demande si des observations sont à noter. Le compte-rendu est accepté à l'unanimité des membres présents.

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Hervé LANOT, 2° vice-président, délégué de la commune de HEUGAS, est nommé secrétaire de séance.

ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT

Le Président indique que l'adoption d'un règlement intérieur est obligatoire en vertu de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce dans les six mois suivant l'installation du nouveau comité syndical. Il donne la parole à Mr Hervé LANOT, 2° vice-président, afin de présenter le projet de règlement intérieur sur le fonctionnement du syndicat. Après lecture du document, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte ce règlement qui sera valide durant tout le mandat électif. Vous trouverez en annexe une copie du document (l'introduction a été modifiée suite à la nouvelle réglementation qui l'impose aux communes à partir de 1 000 habitants).

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les documents de synthèse ont été remis en début de séance à chaque délégué. Madame Monique BARROUILHET, vice-présidente, présente le compte administratif 2020. Vous trouverez en annexe, la note brève et synthétique s'y rapportant.

Résultats exercice 2020 :

Dépenses de Fonctionnement	132 271,72 €
Recettes de Fonctionnement	140 036,56 €
Résultat de l'année	7 764,84 €
Résultat antérieur	-3 506,19 €
Excédent de Fonctionnement cumulé	4 258,65 €
Dépenses d'Investissement	758 931,53 €
Recettes d'Investissement	1 076 557,60 €

Résultat de l'année	317 626,07 €
Résultat antérieur	61 182,09 €
Excédent d'Investissement cumulé	378 808,16 €
RAR Investissement	-335 000,00 €
<u>Excédent d'Investissement net</u>	43 808,16 €

Des explications demandées par des délégués concernant des lignes d'imputation sont fournies et après délibération, le compte administratif 2020 est voté à l'unanimité des membres présents.

Affectation des Résultats

Affectation du résultat 2020 en Investissement (Article : 001)	378 808,16 €
Affectation du résultat en Fonctionnement BP 2021 (article 002)	4 258,65 €

COMPTES DE GESTION 2020

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion est dressé par Mme Sylvie PAGENAUD, Trésorière du syndicat. Il est en parfaite concordance avec la comptabilité administrative établie par l'ordonnateur. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le compte administratif et dans le compte de gestion. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2020.

BOIS FACONNE - campagne 2019 et suite

En rappel : le programme initial :

- 11 communes (dont 2 hors SIVU)
- 58 hectares dont 49 ha SIVU (45 en 2018)
- 7 059 m³ (6 541 en 2018)
- 12 coupes (11 de régénération et 1 d'amélioration)

} Activité augmentée de près de 12 %

Points particuliers :

- Une clause palombière à Candresse...
- Des tiges à câbler sur toutes les coupes...



Le marché BF 2019 :

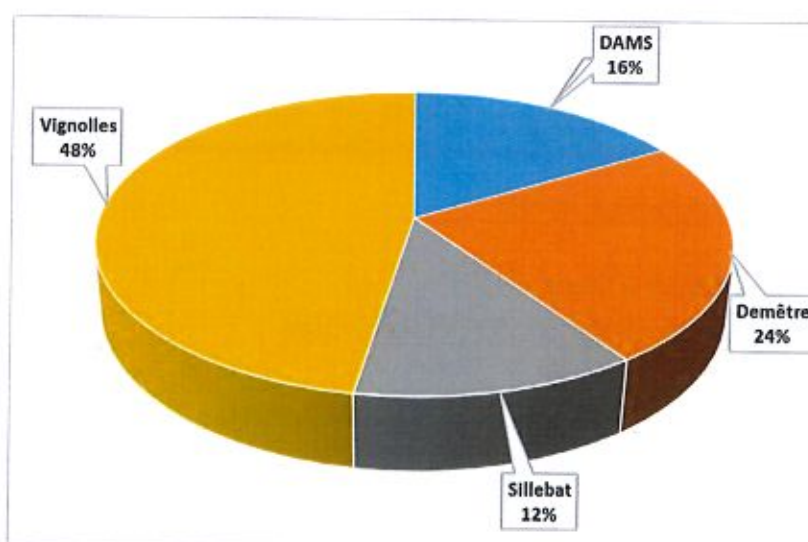
Donneur d'ordre	Lot n°	Forêt	Parcelle	ETF relevez	Date de début d'exploitation	Délai de mise bord de route des grumes	Délai de logement des houppiers	Volume estimé Grumes	Volume estimé Houppiers	Prix unitaire HT Grumes (en €/m³)	Prix unitaire HT Houppiers (en €/m³)	Prix Total HT
Commune		DAX	17	Vignes	1-oct-19	31-mars-20	31-juil-20	108 m³	91 m³	18,00€/m³	13,00€/m³	3 073,00 €
Commune		POMAREZ	15	Méris	1-oct-19	31-mars-20	31-juil-20	141 m³	305 m³	16,00€/m³	14,00€/m³	6 540,00 €
SIVU	1	BASTENNES	6	DAMS	1-oct-19	31-mars-20	31-juil-20	238 m³	494 m³	20,00€/m³	15,00€/m³	16 170,00 €
SIVU	2	CANDRESSE	8	Vignes	1-sept-19	31-mars-20	31-juil-20	309 m³	452 m³	17,00€/m³	14,00€/m³	11 704,00 €
SIVU	3	CASTELNAU	3a	Vignes	1-oct-19	31-mars-20	31-juil-20	277 m³	406 m³	16,00€/m³	15,00€/m³	10 522,00 €
SIVU	4	GOOS	8a	Vignes	1-oct-19	31-mars-20	31-juil-20	65 m³	182 m³	16,00€/m³	15,00€/m³	4 090,00 €
SIVU	5	LOURQUEN	5a, 5b	Vignes	1-oct-19	31-mars-20	31-juil-20	209 m³	327 m³	18,00€/m³	15,00€/m³	8 667,00 €
SIVU	6	PONTONX SUR L'ADOUR	31	Demètre	1-oct-19	31-mars-20	31-juil-20	358 m³	636 m³	15,00€/m³	12,50€/m³	14 070,00 €
SIVU	7	PRECHACQ	5 - LOT 2	Demètre	1-oct-19	31-mars-20	31-juil-20	247 m³	461 m³	15,00€/m³	12,50€/m³	9 467,50 €
SIVU	8	SORT EN CHALOSSE	6	Vignes	1-oct-19	31-mars-20	31-juil-20	204 m³	565 m³	16,00€/m³	13,00€/m³	12 049,00 €
SIVU	9	TETHIEU	16a	Sillebat	1-oct-19	31-mars-20	31-juil-20	294 m³	513 m³	18,00€/m³	13,50€/m³	12 217,50 €
TOTAUX								2 556 m³	4 503 m³			108 570 €

Avance SIVU pour 9 communes :

- 2 310 m³ bois d'œuvre
- 4 106 m³ bois de chauffage
- Avance estimée à 98 957 € pour les frais d'exploitation.

Résultats de la consultation : (Marché Public à Procédure Adaptée)

- Consultation : réception des offres le 05/08/2019 et attribution le 06/08/19
- 9 lots attribués dont 2 en direct commune (Pomarez et Dax)
- SIVU : seulement 4 ETF ont transmis des offres : chacune a eu au moins 1 lot
- Les prix unitaires sont stables : 17 €/m³ grume et 14 €/m³ a houppiers en moyenne



Points particuliers :

- Le chantier de **BASTENNES** a été arrêté pour cause de défaillance de l'entreprise DAMS. La parcelle a été vendue en Bois sur Pied en septembre 2020.
- **Volume recalculé (SIVU) :**
 - 2 072 m³ de grumes et 3 612 m^{3a} de bois de chauffage
 - 8 lots restants pour la gestion SIVU avec une avance estimée à 82 787 €.

Bilan au 25/02/2021 (SIVU)

BOIS D'ŒUVRE : exploitation terminée

- 2 357 m³ en bord de route soit **114 %** du prévisionnel recalculé
- Dont 2 121 m³ vendus au prix unitaire moyen de **107 €/m³ (de 43 à 140 €)**
⇒ Candresse, Castelnau, Pontonx, Préchacq, Téthieu, Sort
- En vente en mars : Goos (100 m³) , Sort (112 m³).

BOIS DE CHAUFFAGE :

- **3 692 m^{3a}** en pile bord de route (2 m) soit **102 %** du prévisionnel
 - ⇒ il reste à exploiter le bois de chauffage du lot de Goos
 - ⇒ à vendre : 270 m^{3a} à Lourquen et 136 m^{3a} à Sort.

BILAN GENERAL (SIVU) :

- ▶ **Malgré le contexte compliqué, les chantiers ont pu avancer :**
 - 7 chantiers terminés (grumes et houppiers) : Candresse, Castelnau, Lourquen, Pontonx, Préchacq, Sort, Téthieu... dont 2 avec remise en état à faire (Castelnau, Sort)
 - 1 chantier dont l'exploitation du chauffage est en cours (Goos).
 - **Facturation (€ HT) :** 86 815,95 payés. Compte tenu du reste à payer estimé (4 534,80 € HT), le montant à payer devrait ressortir à près de 91 350,75 € HT soit 110 % du prévisionnel.
- ▶ **Problématiques rencontrées :**
 - Une météo bien arrosée tout au long des deux hivers 2019 et 2020, d'où des fenêtres utiles pour l'activité réduites compte tenu des différentes contraintes (météo, chasse, etc.)
 - Des périodes d'inactivité avec la crise COVID
 - Une entreprise défaillante pour un lot
 - Une entreprise problématique en termes d'organisation avec des relations tendues par rapport à des remises en état *

* concernant cette entreprise (**SARL VIGNOLLES**) le Président rappelle avoir été contacté par l'ONF en octobre 2020 lui signalant que les travaux de remise en état des lots 3 et 5 sur les communes de Lourquen et Castelnaud Chalosse n'avaient toujours pas été réalisés et que de ce fait des pénalités devaient être appliquées conformément au marché. Après une visite sur sites, le Président retrace les litiges apparus et les discussions lancées avec les Maires des communes. Ces derniers souhaitent ne pas appliquer les pénalités prévues mais demandent de procéder à un avertissement ainsi qu'à un rappel des règles pour les prochaines interventions.

Lors de la réunion, les discussions sont engagées et il est convenu de suspendre les pénalités pour cette fois-ci. Le délai de remise en état est prolongé jusqu'au 30 juin 2021

↳ Faisant suite à ces difficultés, le Président demande à Mr ARRIEUSSECQ, ONF, que désormais les techniciens forestiers de l'UT de Hinx, avertissent les délégués du SIVU lorsque des travaux sont réalisés sur leurs communes tant pour l'information que pour la surveillance, dans le but d'éviter les litiges vécus. En réponse, Mr ARRIEUSSECQ prend note du message et confirme que l'équipe forestière va s'adapter pour la communication et avancer sur les remarques émises par le Président.

Bois Façonnés 2020 :

Les communes ont passé un marché de gré à gré.

Bois Façonnés 2021 :

↳ En ce qui concerne la continuité de l'opération « Bois Façonnés 2021 » comme stipulée dans les statuts, le Président retrace les problèmes de trésorerie que cela incombe et sollicite l'assemblée pour connaître sa décision. Après discussion, le Comité Syndical décide de suspendre cette opération pour 2021, dorénavant les communes assumeront en direct cette opération.

Il charge la secrétaire de contacter les services préfectoraux en vue de modifier les statuts. Des informations complémentaires seront fournies lors de la prochaine séance.

BILAN (provisoire) des TRAVAUX SYLVICOLES 2020

Mr Frédéric ARRIEUSSECQ (ONF) présente le bilan provisoire des travaux sylvicoles réalisés en 2020.

Introduction

C'est une situation particulière que ce début d'année 2021, puisque habituellement, nous sommes en mesure de présenter lors du DOB le programme des travaux N- 1 puisqu'ils sont en principe terminés au mois de janvier. Il se trouve que, du fait de la situation sanitaire liée à la crise de la COVID 19, le lancement du marché 2020 avec près de quatre mois de retard par rapport à une année « classique » et des travaux toujours en cours, le bilan présenté ne peut prendre en compte à ce jour que les résultats issus de la CAO du 07 octobre 2020.

Programme global prévisionnel 2020

Le montant du marché prévisionnel était le suivant : **381 087, 51 € TTC**

- Le marché principal (lots 1 à 11) représentant **305 803,65 € TTC**
- **45 communes concernées** sur les 46 que compte le SIVU (à titre de comparaison, il y en avait 43 en 2019, 44 en 2018, 44 en 2017, 42 en 2016, 40 en 2015, 39 en 2014 et 38 en 2013) ;
- Les travaux sylvicoles couvrent **490 hectares** de forêts (hors regarnis et compléments), soit 18% de la surface chêne des communes du SIVU.
- **Autres : contrat de culture CHP (Ets Naudet) => 21 905 € TTC**

À cela s'ajoutent divers travaux et dépenses TTC hors marché principal de consultation, à savoir la régie communale (12 937,62 €), la fourniture de piquets et de protections gibier (16 934,40 €), les frais de publicité AO (1 620 €) et l'ATDO ONF (43 762,14 €).

Remarques : les entretiens de première année doivent être réalisés par l'entreprise qui a réalisé les travaux de plantation. En effet, ces entretiens interviennent avant octobre pour réduire la concurrence des plants installés en début d'année alors que les contrôles (garantie de reprise) sont effectués en fin de saison de végétation (octobre-novembre).

La consultation publique a été conduite en septembre et octobre 2020, par appel d'offres ouvert européen. En effet, nos travaux forestiers sont dans la catégorie des prestations et services (et non en travaux) et le seuil était de 214 000 € HT en 2020.

Compte tenu de la crise sanitaire COVID 19 ayant engendré le report de la désignation des membres élus du SIVU, l'élection du nouveau bureau du SIVU le 17/07/2020 et la décision du lancement du marché des travaux décidée le 29/07/2020, Considérant les dispositions légales en vigueur, le délai de dépôt des candidatures et des offres a été réduit à 15 jours à compter de la publication de l'avis d'appel d'offres soit, au maximum, au 5 octobre 2020. De plus, la législation impose une consultation dématérialisée et une publicité au JOUE et au BOAMP. Cette situation a donc imposé des délais administratifs et des délais de réponse plus courts de la part des entreprises car il était important de lancer les travaux avant les périodes de pluie hivernales.

Résultats de la consultation publique du 29/07/2020 (marché principal : 11 lots) :

- 7 entreprises ont transmis des offres, dont un nouveau venu (Ets Gaspard et Fils, établissement localisé dans la Creuse)
- 1 offre rejetée (AFB) non recevable, car non dématérialisée
- Comme à l'accoutumée, peu d'entreprises pour les travaux de plantation (lots 1 à 3) : une seule offre pour chaque lot (Erlaitz et Lizelan)
- 2 offres sur les lots 4 à 9 ainsi que pour le 11, 3 offres pour le lot 10
- Volonté du maître d'ouvrage de limiter le nombre de lots par ETF : les lots 5, 9 et 11 ont été attribués au deuxième meilleur choix
- Le lot 4 a été attribué au titulaire de la meilleure note globale.

Les résultats financiers :

- Montant de l'offre la moins disante : **322 156 € TTC** (+ 5,08 % par rapport à l'estimation)
- Montant de l'offre proposée à la CAO, après application des règles du marché : **336 499 € TTC** (+ 9,12 % par rapport à l'estimation) => le SIVU a pour règle de ne pas attribuer plus de deux lots par entreprise.
- La CAO (07/10/2020) décide pour des raisons budgétaires de ne pas attribuer les lots 6 et 10 : le montant ressort à **278 404 € TTC**.

La ventilation par lots et par programme :

Suite à la CAO, le marché 2020 a été recalculé et le tableau ci-après présente la répartition des dépenses du (lots du marché principal et autres dépenses dont plants contrat de culture Naudet).

LOTS	SIVU 1	SIVU 2	SIVU 3	Total (€ TTC)
1		35 562,07		35 562,07
2		38 969,32		38 969,32
3		32 136,28		32 136,28
4	3 444,19		38 522,53	41 966,72
5	8 198,08		19 949,05	28 147,13
6				
7	5 071,04		22 886,20	27 957,25
8	11 749,12		21 604,45	33 353,57
9	25 367,10		8 782,95	34 150,05
10				0,00
11	17 810,43		10 256,51	28 066,94
ATDO ONF	10 495,06	12 452,63	20 814,46	43 762,14
Entretiens 1 ^{ère} année (n+1)				
Protections GIBIER		17 498,88		17 498,88
Publicité marché	405,12	421,68	793,20	1 620,00
Régie communale	3 511,60		8 526,30	12 037,90
Total (€ TTC)	86 051,74	137 040,85	152 135,65	375 228,24

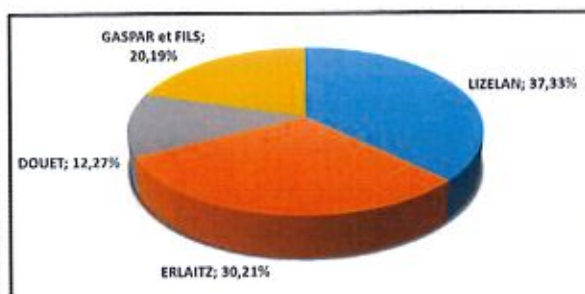
- Le programme **SIVU 1** (entretien des plantations) représente **23 %** du total. Il était de **95 518 € TTC** en 2019, donc en diminution.
- Le programme **SIVU 2** (travaux de plantation) représente **36 %** du programme, en augmentation évidente par rapport à 2019, qui n'avait pas connu de plantations.
- Et le programme **SIVU 3** (régénération naturelle) représente **41 %**. Il est en baisse logique par rapport à 2019 (**198 334 € TTC**) puisque deux lots n'ont pas été pourvus.

Les entreprises retenues et la répartition des travaux (marché principal) :

Les entreprises françaises ont obtenu **33 %** du marché et le reste est attribué aux deux entreprises espagnoles habituelles (**67 %**) :

- Erlaitz : lots 1, 3, 7
- Lizelan : lots 2, 4, 8
- Douet : lot 9
- Gaspard et Fils : lots 5, 11

Offres retenues - Répartition par Entreprises		
Entreprises	Montants	Pourcentage
LIZELAN	103 935,52 €	37,33%
ERLAITZ	84 104,93 €	30,21%
DOUET	34 150,05 €	12,27%
GASPAR et FILS	56 214,07 €	20,19%
Totaux	278.404,58 €	100,00%



L'aide du Département des Landes représente **18 %** du total des travaux aidés et **20 % du marché principal plus plants** (300 309 € TTC) en TTC. C'est en diminution par rapport aux années précédentes cependant nous raisonnons en TTC. A compter de 2020, cette aide est inscrite (60 000 €) au chapitre 13 et constitue une réserve pour le syndicat.

Avancement des travaux :

Les travaux sont toujours en cours, cependant :

- les lots de plantation (1 à 3) devraient pouvoir être terminés si la météo est clémente : à ce jour, les travaux de préparation de terrain sont terminés et les plants de CHP issus du contrat de culture ont été réceptionnés. Les plantations sont en cours.
- les lots 4, 8, 9 sont achevés ou en voie d'achèvement.
- les lots 5 et 11 (Gaspard et Fils) sont en cours.
- Le lot 7 : des incertitudes sur sa réalisation du fait de terrains humides.

Le délai d'exécution est au 31 mars 2021 et le bilan des opérations pourra être réalisé même si les travaux risquent de déborder jusqu'à la mi-avril.

Analyses techniques et économiques des travaux 2020

Comme indiqué en introduction, l'année 2020 est une année hors-norme et l'activité forestière n'échappe pas à la règle. Les prix HT ont été utilisés de manière à pouvoir faire des comparaisons avec les années précédentes.

Les prix unitaires (HT) des principales opérations :

Au niveau des prix unitaires observés sur ce marché et comparés aux exercices précédents, nous pouvons observer une augmentation des moyennes pour les opérations les plus courantes. Le tableau ci-dessous présente les moyennes par marché depuis 2012 (9 exercices).

Types de travaux	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dégagement mécanique de plantation	210,00	181,00	204,30	225,00	217,00	209,00	235,00	208,00	247,00
Dégagement manuel de plantation	248,00	252,00	246,12	280,00	274,00	278,00	289,00	275,00	272,00
Broyage en plein au dessus des semis	290,00	341,00	329,00	390,00	341,00	314,00	343,00	307,00	393,00
Ouverture de cloisonnements sylvicoles	165,00	264,00	300,00	400,00	288,00	176,00	230,00	243,00	299,00
Maintenance de cloisonnements sylvicoles	242,00	167,00	182,85	225,00	224,00	219,00	224,00	201,00	163,00
Dégagement manuel de semis	280,00	287,00	316,08	325,00	317,00	310,00	333,00	317,00	375,00

Remarques

- Augmentation en 2020 des prix constatés notamment sur le mécanique. Il est très probable que les entreprises aient voulu se prémunir contre des difficultés liées à la saison de végétation allongée et à la période tardive des travaux.
- Les moyennes sur les 3 derniers exercices ont été recalculées (2018-2019-2020), les résultats figurent ci-dessous et sont également en augmentation :

Pour les entretiens des plantations, les prix unitaires obtenus sont les suivants :

- ▶ Dégagement mécanique des interlignes → 230 € HT / ha
- ▶ Dégagement manuel sur la ligne de plants → 279 € HT / ha

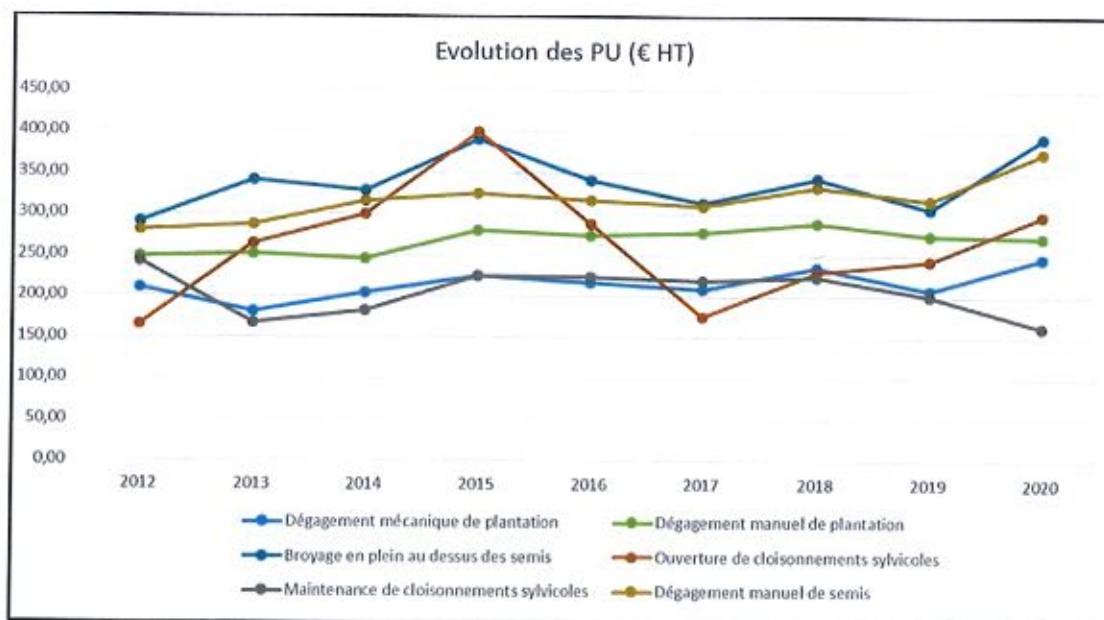
Pour les entretiens des régénérations naturelles :

- ▶ Maintenance des cloisonnements sylvicoles → 196 € HT / ha
- ▶ Dégagement manuel des semis naturels → 342 € HT / ha

↳ Cependant, pour se garder d'un nouvel écart dans le prévisionnel, nous n'avons pas retenu ces coûts pour la préparation du marché 2021 mais la fourchette haute des prix constatés, soit :

- Dégagement mécanique des interlignes → 235 € HT / ha
- Dégagement manuel sur la ligne de plants → 310 € HT / ha
- Maintenance des cloisonnements sylvicoles → 210 € HT / ha
- Dégagement manuel des semis naturels → 380 € HT / ha

De manière graphique (cf. ci-dessous), nous pouvons observer l'augmentation des prix des opérations les plus courantes. Nous pouvons constater que les prix unitaires des travaux mécaniques sont à la hausse, hormis l'entretien des cloisonnements sylvicoles et le dégagement manuel de plantation. Il est probable que les entreprises se soient senties en terrain un peu plus connu pour cerner le coût de ces deux opérations.



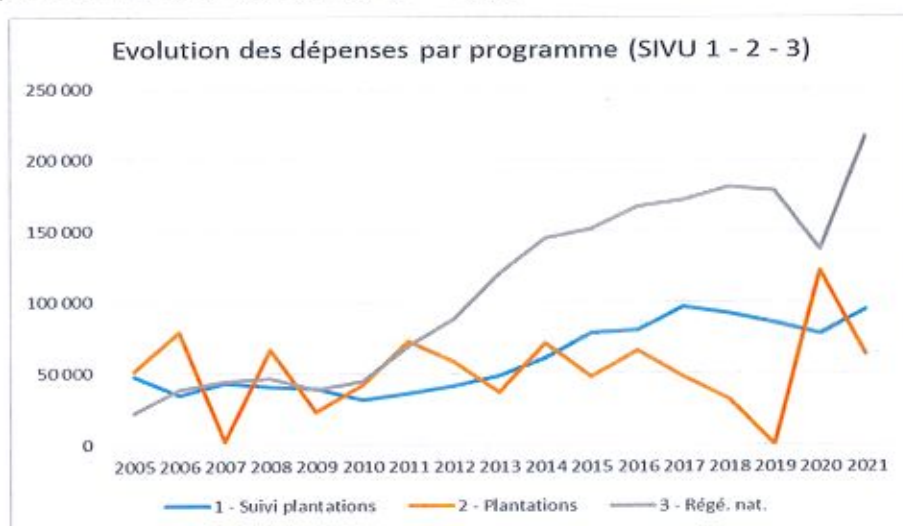
Évolution des programmes de travaux sylvicoles du SIVU depuis 2005

Précisions : les coûts figurant ci-dessous sont ceux des programmes réalisés jusqu'en 2019 inclus, des coûts recalculés après CAO pour 2020, de nos estimations pour 2021.

Depuis 2019, l'évolution du coût des travaux est chaotique. Les plantations (SIVU 2) qui étaient stables dans l'ensemble ont été annulées en 2019 faute de plants. On assiste par la suite en 2020 à un rattrapage du fait des reports des programmes et à une sorte de retour à la normale en 2021.

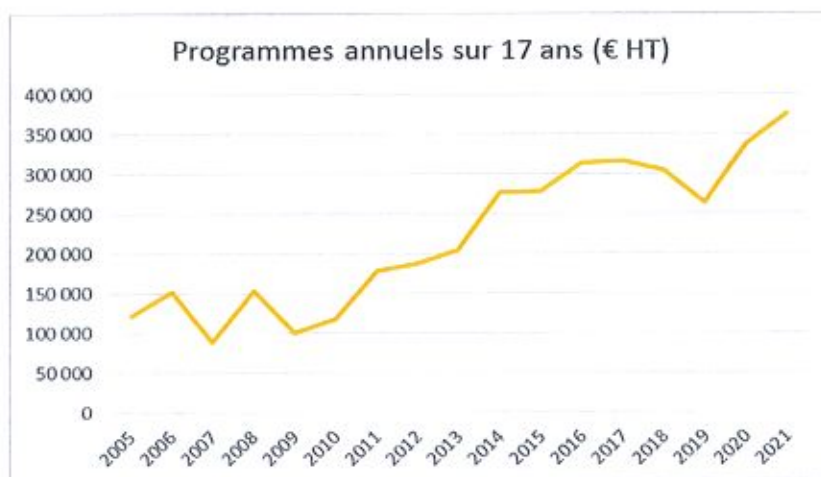
Le coût du suivi des plantations (SIVU 1) est quant à lui stable depuis 2017.

Pour ce qui concerne le suivi des régénérations naturelles (SIVU 3), après une augmentation depuis 2010 expliquée largement lors des AG précédentes et liée essentiellement à la tempête Klaus et au vieillissement des chênaies, l'année 2020 a connu une chute du montant alloué pour raison budgétaire. Ces travaux non réalisés ont été pris en compte pour 2021, d'où à nouveau une augmentation des montants.



Le graphique ci-dessus présente l'évolution du montant global des programmes SIVU (cumul 1, 2 et 3) entre 2005 et 2021. Le point bas en 2019 reflète l'absence de plantations cette année-là et nous pouvons noter qu'en 2020, la baisse du montant du SIVU 3 compense partiellement la hausse du coût des plantations.

En 2021, augmentation significative du montant prévisionnel des travaux, qui prennent en compte la hausse des coûts des différentes opérations : il faut espérer que nous puissions retrouver en 2021 un fonctionnement plus « normal » et que les coûts constatés à l'issue du marché retrouvent leur niveau habituel.



Les conclusions :

- ▶ Malgré les conditions très particulières de l'année 2020, le marché des travaux a pu être lancé, même avec quatre mois de retard par rapport à une année « classique ».
- ▶ Cette passation tardive a généré de l'incertitude au niveau des entreprises, ce qui s'est traduit par une augmentation des coûts.
- ▶ Une nouvelle entreprise s'est manifestée (Ets Gaspard et Fils) et qui visiblement se positionnera pour les années futures.
- ▶ La plupart des travaux, notamment de plantation, devrait pouvoir être réalisés avec des incertitudes toutefois vis-à-vis des parcelles encore humides des inondations de l'hiver.

Les points positifs en 2020 :

- Le contrat de culture a porté ses fruits et les plantations se feront avec des plants de chêne issus de graines du Sud Adour.
- S'il n'y a pas de contraintes COVID supplémentaires, le calendrier du déroulement des opérations devrait retrouver le rythme habituel en 2021 avec une passation du marché au printemps et des travaux début juillet. A noter que le prévisionnel de ces travaux 2021 intègre l'augmentation des coûts 2020, d'où un relèvement du montant global estimé.

FINANCEMENT des TRAVAUX 2020

Le détail du calcul de l'emprunt à réaliser a été remis en début de séance à chaque délégué avec le tableau de ventilation du prêt ainsi que le tableau des annuités 2021.

Le financement des travaux 2020 est assuré par un emprunt après consultation des banques. Le montant servant de base à l'assiette du calcul de l'emprunt est constitué de l'ensemble des frais supportés par le SIVU en 2020. (Travaux, publicité, assistance technique à donneur d'ordres) soit 375 228,24 € arrondie à 375 250 € et répartie comme suit :

Programmes	Total Travaux TTC	Publicité / ATDO	Total réalisé TTC	Montants à emprunter
SIVU 20*1 Suivi des plantations	75 151,56	10 900,18	86 051,74	86 051,74
SIVU 20*2 Plantations	124 166,54	12 874,32	137 040,86	137 040,86
SIVU 20*3 Régénération naturelle	130 527,99	21 607,65	152 135,64	152 135,64
TOTAUX	329 846,09	45 382,15	375 228,24	375 228,24 / 375 250 €

DOCUMENT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

L'article 11 de la loi n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR), impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB). La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a créé par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

La partie technique est commentée à l'aide d'un "power point" par Mr ARRIEUSSECQ et la partie financière par le Président. Il demande à l'assemblée s'il y a des questions sur ce document.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical **PREND ACTE** de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021. Ce DOB fait l'objet d'un rapport joint en annexe.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président s'adresse à Mr ARRIEUSSECQ au sujet de la régénération naturelle. Suite à la visualisation du bilan des travaux sylvicoles 2020, il apparaît que la part du programme SIVU 3* (régénération naturelle) représente entre 40 et 45 % du marché. Il constate, notamment sur la commune de LAUREDE, que ces travaux sont voués à l'échec et après plusieurs années (7 à 9 ans d'attente) on est obligé de replanter derrière. Des délégués cautionnent ce constat alors que d'autres confirment la réussite de la régénération naturelle dans leurs forêts. Doit-on continuer dans cette voie malgré tout ? Le Président demande à l'ONF de procéder rapidement à une étude financière et de terrain sur cette problématique.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été étudié et les questions diverses traitées, le Président déclare la séance close à 21 H 00.

Pour extrait conforme, à LAUREDE le 26 mars 2021.

Le Président,

Signé

Michel ROUSSEL.



